DELIBERATION N° 33

Maitrise de la population des goélands sur le territoire dieppois
Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe
et l'association « Le Chêne »

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que le Goéland, espèce protégée, a naturellement sa place dans notre environnement mais sa prolifération en milieu urbain, génère néanmoins des nuisances particulièrement sensibles l'été (bruit, salissures des véhicules et des bâtiments, dégradation, agressivité…), période d'apprentissage du vol pour les oisillons.

Sans mesure particulière, leur nombre augmenterait chaque année. C'est pourquoi, la Ville de Dieppe a mis en place des mesures destinées à lutter contre la prolifération des goélands, dont une campagne de stérilisation des oeufs. Cette méthode consiste à stériliser les œufs en les badigeonnant d'un produit (STERILIS – 885 euros par an). La Ville de Dieppe intervient uniquement sur les toits des bâtiments communaux (56 nids traités en 2012).
Une distribution gratuite de produit est effectuée auprès des particuliers (produit distribué à 28 personnes/administrations/bailleurs pour 357 nids traités en 2012).

Malgré les actions menées par la Ville, les nuisances persistes. Chaque année, la Mairie reçoit 30 à 40 plaintes d'habitants. Ces réclamations portent principalement sur les nuisances sonores et les déjections, mais l'agressivité des goélands aux abords des nids devient un véritable motif de mécontentement des habitants, qui pour certains, ne peuvent plus utiliser leurs terrasses ; dans une moindre mesure, les plaintes concernent les dégâts aux toitures (obstruction des canalisations d'eaux pluviales, des cheminées, des conduits de ventilation et dégradation des matériaux). Des signalements sont également enregistrés ; ils concernent les oiseaux blessés ou accidentés sur la voie publique.

Par conséquent, la mise en place d'un partenariat avec l'association « le Chêne » est nécessaire afin de diminuer les nuisances rencontrées et ainsi répondre aux attentes de la population. Le Centre d'Hébergement et d'études sur la Nature et l'Environnement (l'association le Chêne), situé à Allouville Bellefosse, a pour objet d'accueillir tout animal sauvage en détresse. L'association « le Chêne » se chargera de récupérer, d'assurer le transport, d'accueillir, de soigner et de relâcher les Goélands blessés ou accidentés signalés par la Ville de Dieppe.

Considérant l'avis de la commission n° 2 en date du 14 janvier 2014 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'association « le Chêne »,

- d'autoriser la signature d'une convention (en annexe) pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 2014 au 28 février 2015 et le versement d'une subvention de 3 000 €.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **34 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant, M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante.**

- **5 voix «contre» : Groupe Dieppe Ensemble.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire